Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 11 octobre qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :

  - Ville de Saint-Honoré / Approbation des règlements 959, 960, 961 et 962;
  - Municipalité de Sainte-Rose du Nord / Approbation des règlements 330-2023, 331-2023, 332-2023, 333-2023 et 334-2023;
  - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau / Approbation du règlement 542.

Sécurité incendie

- Le conseil autorise la directrice en sécurité incendie et civile de la MRC à débuter la révision anticipée du schéma de couverture de risque et la MRC participera au processus de révision anticipée de celui-ci.

- La compilation des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel sera transmise au ministère de la Sécurité publique.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil adopte le règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Terres publiques intramunicipales

- Il est convenu de mandater les professionnels de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'enclencher un processus de planification forestière pour l'année 2024-2025.

- Le conseil accepte d'ajouter l'activité suivante au PAFIO 2023-2024 sur les terres publiques intramunicipales :

Numéro de l'ajout	4
Type de travaux	Ajout de blocs de récolte (CPRS) adjacent à des blocs déjà planifiés
Municipalité	Ferland-et-Boilleau
Canton	Ferland
Rang	Est Rivière Ha! Ha!
Lot	20 à 25
Superficie / Longueur	8,65 hectares
Volume estimé	1 415 m ³

Le tout conditionnel à l'avis favorable des communautés autochtones et à la réception de la résolution d'approbation de la municipalité de Ferland-et-Boilleau. Aussi, les travaux devront être autorisés par la MRC à la suite de la présentation par la Corporation de mise en valeur du Bas-Saguenay d'une demande de construction de chemin multiusages.

Territoires non organisés

- Le règlement concernant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay et remplaçant les règlements numéro 09-261 et 16-353 adoptés pour les mêmes fins est adopté par le conseil.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme promoteur	Projet	Coût prévu	Aide recommandée
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Festival du four à pain, 4e édition	12 965 $	11 175 $
Municipalité de Saint-Ambroise	Réparation du restaurant de l'aréna Marcel-Claveau	21 544 $	19 390 $
Municipalité de Saint-Ambroise	Étude de faisabilité d'amélioration des infrastructures en loisirs	52 495 $	47 245 $
	Total	**87 004 $**	**77 810 $**

MRC du Fjord-du-Saguenay

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 26 septembre est entériné.

Divers

- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement sur la gestion contractuelle et ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 22-459 adopté pour les mêmes fins.

- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs et abrogeant le règlement numéro 18-401.

- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement déléguant certaines compétences au comité administratif et d'abroger le règlement 12-305 adopté pour les mêmes fins.

- Les quatre projets suivants déposés dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II du ministère des Transports du Québec pour l'année 2022 ont été acceptés :

Organisme	**Aide accordée**
Saint-Fulgence	16 232 $
Saint-Ambroise	28 341 $
Saint-Honoré	136 442 $
Transport adapté du Fjord	74 704 $
Total	**255 719 $**

- Le conseil accepte de mandater la firme XAV Solution inc. afin de procéder à l'acquisition et à l'installation de systèmes de vidéoconférence pour les salles de conférence : 3 salles situées au siège social et la grande salle située au point de service de la MRC pour un montant total de 108 052,02 $ taxes incluses.

- Le conseil accepte que la MRC du Fjord-du-Saguenay signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant, pour un montant initial de 19 809,36 $ plus taxes.

- Un contrat d'audits des 2 bâtiments administratifs de la MRC et des bâtiments sur le site de Bardsville, de même qu'un plan de maintenance et d'entretien pour tous les bâtiments au coût de 19 448 $ incluant les taxes est octroyé à la firme Groupe GID Experts.

- Le conseil accepte de :

    - demander au ministère des Transports et de la mobilité durable une accélération de réalisation de travaux relativement aux échéanciers permettant de finaliser les accotements de la Véloroute du Fjord-du-Saguenay, principalement sur les routes 172 et 170;
    - signifier l'importance au MTMD relativement au pavage des accotements et de demander un bilan de réalisation ceux-ci sur l'ensemble du territoire de la MRC ainsi qu'un plan de développement de la réalisation en ce sens;
    - demander à la direction générale du Saguenay - Lac-Saint-Jean du MTMD de soutenir la MRC dans l'obtention d'information pouvant impacter l'expérience et la sécurité offerte sur l'ensemble de la Véloroute du Fjord-du-Saguenay, même si ces éléments ne se situent pas sur son territoire opérationnel.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay appuie la démarche de l'Association de l'industrie touristique du Canada et demande la prolongation du délai de remboursement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes au 31 décembre 2025, et ce, sans aucune pénalité pour les entreprises.

- Le conseil octroie un mandat de 50 229,13$ à Enseigne ESM pour la conception et la réalisation de structures d'affichage touristique sur le territoire de la MRC et engage un montant maximal de 4 000$ pour des besoins spécifiques que pourrait nécessiter l'installation des panneaux conditionnellement à la participation financière de Promotion Saguenay pour un montant égal à celui de la MRC ainsi que l'acceptation du ministère.

Marie-Pier Boudreault